

Parc national de forêts

Orientation 9. Accompagner une chasse gestionnaire

Les grands ongulés font partie intégrante de l'écosystème forestier. Ils concourent eux-mêmes aux valeurs économiques et culturelles de la forêt, par la chasse et le tourisme, et à sa fonctionnalité écologique en participant à la dynamique forestière. Toutefois, dans certains secteurs où ils atteignent des densités importantes, ils engendrent des dégâts dommageables à la régénération et aux peuplements forestiers, ainsi qu'aux cultures agricoles.

La petite faune et plus particulièrement les espèces de petit gibier trouvent naturellement leur place dans le parc national, un territoire propice à leur présence. Cependant, la réalité des pratiques de gestion des espaces agricoles et forestiers tendent à détériorer les habitats qui leur sont favorables.

Le parc national constitue un espace d'expérimentation pour rechercher à une échelle plus vaste que le cœur, des solutions pour renforcer la cohabitation entre la faune sauvage chassable et les activités socioéconomiques existantes. Une gestion durable des grands ongulés nécessite de rechercher des solutions à la fois en matière de gestion sylvicole et de pratiques de chasse.

La restauration des milieux naturels favorables à la petite faune sauvage et particulièrement aux espèces de petit gibier nécessite une large implication de plusieurs catégories d'acteurs : chasseurs, agriculteurs, forestiers, public non chasseur, ... Pour garantir dans le temps l'efficacité de ces actions, la mise en place de structures pérennes de gestion de ces espèces peut être également nécessaire (plans de chasse, groupement d'intérêt cynégétique, etc.).

La reconnaissance de la contribution des chasseurs à la connaissance et à la gestion des milieux et à la préservation des patrimoines du parc national est un levier de mobilisation à leur égard. Elle les engage dans des démarches de qualité voire d'excellence dans la pratique de leur activité. En retour, elle permet de faire évoluer l'image des chasseurs auprès d'un public de non chasseurs. C'est un moyen pour limiter les potentiels conflits d'usage notamment avec l'accueil de nouveaux visiteurs.

[...]

Mesure n°3. Renforcer le rôle des chasseurs dans la gestion du patrimoine naturel

[...]

MESURE N°3. RENFORCER LE RÔLE DES CHASSEURS DANS LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

Parc national de forêts

Les conflits d'usages entre les différents utilisateurs de l'espace naturel résultent souvent d'une méconnaissance réciproque. Le rôle du chasseur comme régulateur de la faune et contributeur à la gestion de milieux naturels est accompagné et promu. Pour ce faire, les chasseurs soutenus par les fédérations départementales, l'établissement public et les autres partenaires s'impliquent dans des pratiques cynégétiques d'excellence.

En s'appuyant sur les schémas départementaux cynégétiques, les offres de formation proposées aux chasseurs sont complétées. Elles s'élargissent à la connaissance de l'environnement dont la faune sauvage, les milieux naturels, les autres usages du milieu naturel et les spécificités du parc national. Pour favoriser la rencontre d'autres publics, ces formations peuvent être ouvertes à des participants tels que des scientifiques, naturalistes, forestiers ou agriculteurs. L'observatoire cynégétique du Parc national propose des modules de formation dans les catalogues de formation des fédérations départementales des chasseurs, ou directement aux sociétés de chasse locales. Ils peuvent prendre la forme d'intervention en salle ou sur le terrain. Les connaissances acquises en cœur sont largement partagées avec la communauté des chasseurs. Dans le Parc national, les chasseurs sont encouragés à devenir titulaires du Brevet Grand Gibier. L'objectif de renforcer la contribution des chasseurs locaux à la préservation des patrimoines du parc national est complété par le montage d'actions participatives. Ce sont par exemple des opérations de suivis d'espèces, d'observation ou de restauration d'habitats naturels. L'établissement public se mobilise aux côtés des fédérations départementales des chasseurs dans le cadre des suivis d'indices de changement écologique, de l'ONCFS ou de l'ONF lors des opérations de comptage (grand gibier, observation à « la croule », etc.).

Cet engagement est à faire connaître auprès du public non chasseur. Des rencontres sont organisées dans le cadre d'animations ou d'actions de communication. Ce sont des concours photographiques, des parcours d'observation de la faune sauvage ou encore des opérations à l'image d'initiatives locales comme « un jour à la chasse ». L'établissement public accompagne techniquement voire financièrement, les initiatives favorisant la création d'espaces de dialogue contribuant à un partage de l'espace paisible et harmonieux. En lien avec l'orientation 18 relative à la valorisation des patrimoines locaux, il soutient et participe aux manifestations locales notamment celles liées à la chasse comme l'exposition des trophées d'Auberive, ou le Salon des plaisirs de la chasse et de la nature de Châteauvillain. Les messages partagés avec les organisateurs visent à valoriser le territoire et les pratiques les plus respectueuses des patrimoines et des autres usages.

Soucieux de l'importance de préserver une pression de chasse suffisante sur le territoire, les revenus des communes et des propriétaires, ainsi que le lien social, les fédérations départementales et l'établissement public portent une attention particulière aux jeunes chasseurs locaux. Ils constituent les acteurs de demain pour faire vivre une chasse d'excellence dans le parc national. Un accompagnement personnalisé leur est proposé tout au long de leur parcours de formation. Il leur permet d'appréhender le fonctionnement des milieux et de la faune sauvage, et de comprendre les enjeux de préservation des milieux, des espèces et de cohabitation avec les autres usagers de la nature. En retour, des démarches spécifiques sont à conduire auprès des détenteurs du droit de chasse pour leur faciliter l'accès aux territoires de chasse locaux.

Parc national de forêts

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- propose et anime des formations	- diffuse les informations	État et ses établissements publics (AFB)
- met à disposition ses données	- sensibilise le titulaire de bail de chasse communal	Fédérations départementales de chasse
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- facilite l'accueil des jeunes chasseurs	Sociétés et associations de chasse
- promeut les bonnes pratiques		Propriétaires forestiers et leurs gérants Prestataires d'activité de pleine nature

EXEMPLES D' ACTIONS

- Organiser des formations partagées.
- Monter des actions participatives de restauration d'habitat ou de suivis de population de faune sauvage.
- Lancer un concours photographique animalier.
- Créer une Académie de la chasse

Pages 104 à 107

Référence ID de l'article : #6233

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-22 14:37